



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING REUNION ORDINAIRE DU LUNDI 17 JUIN 2019 (Convocation du 03 JUIN 2019)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 18
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 14

L'an deux mille dix neuf, le lundi dix sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Monique THEYS, Martine LESSERTISSEUR, Corinne CHARLES, Mrs Jean Michel MARTEAUX, Eddy NEMERY, Mmes Nathalie LECOCQ, Mr LEPLANG Didier, Mme Marie-Françoise HELOIN, Mr Romuald LECLER, Mme Evelyne MASSIN, Mrs Régis COLLINET, Frédéric LE GUINIO, Mme Caroline HANNIER.

Absente excusée : Mme Chantal MENEGATTI.

Absents : Mrs Jean Pierre LAJEUNESSE, Alain KOSTUS, Mr François NAUDIN.

Procuration : Mme Ch. MENEGATTI a donné procuration à Mr JM. MARTEAUX

Secrétaire de Séance : Mme Martine LESSERTISSEUR a été élue secrétaire de séance.

Avant l'ordre du jour, Mr Régis COLLINET prend la parole afin de remercier Madame le Maire de lui avoir permis par délégation d'assurer les fonctions d'officier d'état civil pour le mariage de son fils Antoine.

CM N° 2019/0021 - Subventions aux associations

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019 approuvé le 21 mars 2019,

Vu le rapport présenté par la commission communale,

Vu la délibération N° 2015/0059 relatif au nouveau règlement de l'attribution des subventions pour les Associations,

Considérant les demandes de subventions faites par les associations et leur intérêt pour la vie et le dynamisme local,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par 15 voix pour,

Subventions 2019 =

ASSOCIATION	Subventions prévues 2018	Propositions subventions 2019	Premier versement Juin/juillet 50%	Deuxième versement oct/nov 50 %	VOTE CM
L'Alerte	1 370.90 €	1440.00 €	720.00 €	720.00 €	
Ping Pong Club	1 274.50 €	1339.00 €	669.50 €	669.50 €	
Culture et Loisirs	244.20 €	257.00 €	128.50 €	128.50 €	

Noël des Enfants	616.90 €	648.00 €	324.00 €	324.00 €
Cheval et Nature	829.00 €	871.00 €	435.50 €	435.50 €
COS	719.70 €	756.00 €	378.00 €	378.00 €
La Flongeoise	1 293.80 €	1 359.00 €	679.50 €	679.50 €
Les Amis du Bel Age	700.40 €	Arrêt de l'assoc.		
AMFSM (Marcheurs)	749.70 €	788.00 €	394.00 €	394.00 €
Parents d'élèves Gr.scolaire Gaulier	505.70 €	Pas de demande		
Société de Chasse	261.30 €	275.00 €	137.50 €	137.50 €
Anciens Combattants	936.10 €	983.00 €	491.50 €	491.50 €
Floing Fitness	396.30 €	417.00 €	208.50 €	208.50 €
Peinture Passion	257.00 €	270.00 €	135.00 €	135.00 €
SOS Equidés	265.60 €	279.00 €	139.50 €	139.50 €
Floing Football Club	779.70 €	819.00 €	409.50 €	409.50 €
Vins et Découvertes (œnologie)	233.50 €	246.00 €	123.00 €	123.00 €
TOTAL	11 434.30 €	10 747.00 €	5 373.50 €	5 373.50 €
Le solde de la subvention correspondant au 50% restant sera versé sur présentation d'un nouveau bilan en oct/nov				
Associations extérieures :	-	-	-	-
VMEH (Visites malades Hôpital)	135.00 €	135.00 €		
Prévention routière	32.00 €	100.00 €		
SPA	0.00 €	150.00 €		
Canicat	150.00 €	0,00 €		
Comité du souvenir français	100.00 €	100.00 €		
Amicale don de sang du pays Sedan	100.00 €	100.00 €		
UAFFI		100.00 €		
Rased	300.00 €	300.00 €		
Paroisse Ste Marie des monts	200.00 €	200.00 €		
Coopératives scolaires :				
Groupe scolaire de Gaulier 2019 :	431.86 €	449.02 €		
157 élèves à 2.86 €				
total	12 883.16 €	12 381.02 €		

Il est rappelé que les associations doivent déposer leurs bilans moraux et financiers avant le 15 février de chaque année. Concernant le 2^{ème} versement de la subvention, il ne sera pas versé avant la réception d'un nouveau bilan. En cas de non réception de ce nouveau bilan, la 2^{ème} partie de la subvention sera automatiquement annulée.

CM N° 2019/0022 - Etude de demande de subvention exceptionnelle

Après avoir étudié la demande de subvention exceptionnelle,
Après avis de la Commission « Vie Associative » qui s'est tenue en Mairie le 15 avril 2019,
Le Conseil Municipal,

Par 15 voix pour,

. Suite à la demande de subvention exceptionnelle de la Société de Gymnastique L'Alerte souhaitant acheter du matériel pour les enfants de 3 à 6 ans, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 350,00 € à la Société de Gymnastique l'Alerte.

CM N° 2019/0023 - Subventions activités vacances

Le Conseil Municipal,

Par 15 voix pour,

- Répartit la subvention communale de 1.340,00 € (budget 2018) au prorata du nombre d'heures effectuées par les associations participantes aux activités vacances 2018 comme suit :
- 86H45 – 19H45 (heures bibliothèque) = 67H X 20 € (taux horaire) = 1.340,00 €

ACTIVITES VACANCES 2018

Activités	FEVRIER	AVRIL	ALSH 07/08	Toussaint	TOTAL HEURES
Bibliothèque	9.45	5		5	19.45
Gymnastique (Alerte)	8	8	6	8	30
FFC	3	4		3	10
Ping Pong (PPCF)	4			4	8
Peinture	6	3			9
SOS Equidés			4		4
Flongeoise	2	2		2	6
TOTAL HEURES	32.45	22	10	22	86.45

Activités	Février	AVRIL	ALSH 07/08	Toussaint	Total en euros
Gymnastique (Alerte)	160.00 €	160.00 €	120.00 €	160.00 €	600.00 €
FFC	60.00 €	80.00 €		60.00 €	200.00 €
Ping Pong (PPCF)	80.00 €			80.00 €	160.00 €
Peinture	120.00 €	60.00 €			180.00 €
SOS Equidés			80.00 €		80.00 €
Flongeoise	40.00 €	40.00 €		40.00 €	120.00 €
TOTAL EN €	460.00 €	340.00 €	200.00 €	340.00 €	1 340.00 €

TAUX HORAIRE = 20 €

86H45 - 19H45 bibliothèque = 67 H
67HX20€/H = 1340 €

CM N° 2019/0024 - Etudes de demandes de subventions par d'autres associations

Après avoir pris connaissance des différents dossiers de demandes de subventions,

Le Conseil Municipal,

Par 15 voix pour,

. Refuse d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

. Ligue contre le cancer (comité des Ardennes), Association « Noël Ardennais des privés d'emplois les plus démunis », les restaurants du Cœur Villers Semeuse, AFM Téléthon, Association française des sclérosés en plaques, Fondation « 30 millions d'amis », Secours Catholique.

CM N° 2019/0025 - Avancement de grade : création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif et modification du tableau des emplois.

Après avoir entendu Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes dans sa séance du 05 avril 2019, pour l'avancement de grade de l'adjointe administrative territoriale à adjointe administrative territoriale principale de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour et 3 abstentions,

- . Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2019.
 - . Modifie le tableau des emplois en conséquence.
 - . Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- . Modification du temps de travail d'un adjoint administratif (dossier reporté dans l'attente de l'avis du Comité Technique du CDG 08)

CM N° 2019/0026 - Etablissement de la liste des emplois pour les contractuels effectuant des HS, HC,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 15 pour,

- . Fixe la liste des emplois impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires, d'heures complémentaires...comme suit :
 - . Cadre filière technique : adjoint technique.
 - . Cadre filière animation : adjoint d'animation (ALSH)
- Sont concernés tous les agents contractuels.

CM N° 2019/0027 - Travaux : devis des Ets PONCIN pour mise aux normes des abords des vestiaires et club house

Le Conseil Municipal est informé de travaux supplémentaires concernant la mise aux normes des abords des vestiaires et club house. Ces travaux ne font pas partis du marché « construction d'un vestiaire de type semi-industrialisé au stade municipal » (hors marché)

Le devis s'élève donc à :

- . Poncin TP 13.000,00 € HT + option 800,00 € HT

Le Conseil Municipal

Par 15 voix pour,

- . Confirme l'entreprise retenue : Poncin TP.

CM N° 2019/0028 - Achat de tickets de manège pour la fête locale

Le Conseil Municipal,

Par 15 voix pour,

- Décide l'achat de tickets de manèges pour tous les enfants présents à la fête pour un montant de 400,00 €.

CM N° 2019/0029 - Acceptation de chèques de Groupama, de la SMACL, des Ets Payart :

Le Conseil Municipal

Par 15 voix pour,

- . Accepte les chèques de remboursement :
- . de Groupama pour le sinistre survenu sur le tracteur agricole Massey Ferguson de 364.72 €
- . de la SMACL pour le sinistre survenu le 28 janvier 2019 de 145.86 € et 490,00 €
- . des Ets Payart pour le solde de loyers de photocopieurs de 202.80 € et de 48,00 €

Affaires diverses :

- . Parole est donnée à Mr Frédéric LE GUINIO qui rappelle les fonctions du Conseiller Municipal
- . Les Conseillers Municipaux sont informés des actions menées par le Comité de défense des hôpitaux de proximité des Ardennes, du courrier du Syndicat solidaires Finances publiques pour le danger pour l service publique de proximité ardennais.

Le Maire,
Dominique MEURIE.

